

Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles 5 route du miroir – Theil-sur-Vanne 89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : **03 73 74 95 80**

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et trois et le 11 avril à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 7 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Chigy.

<u>Sont présents</u>: Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Maryse BOURGEOIS.

Absente avec pouvoir : Marie-José MASSON, pouvoir à Claudine LECLERC

Absent excusé: Michaël LAVENTUREUX

Absents: Henri TROESCH, Iouis BOUCHENY, Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT.

Onze conseillers sont présents, une conseillère est représentée, le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2023
- Élection d'un secrétaire de séance ;
- Vote du taux des taxes ;
- > Etat 1259;
- Subvention aux associations 2023;
- Vote du budget primitif 2023 de la commune ;
- Tarification Centre de Loisirs ;
- Participation de la commune aux frais scolaires de la commune de Vaumort ;
- Participation de la commune aux frais scolaires de la commune de Noé;
- Personnel communal;
- Recours à un contrat d'apprentissage ;
- Changement des compétences Eclairage public au SDEY
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 février 2023

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2023.

SIRET: 200 059 624 00011

Site internet: https://les-vallees-de-la-vanne.fr



VOTE DU TAUX DES 4 TAXES ET DU TABLEAU DE L'ETAT 1259

Malgré un budget tendu, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, décide de ne pas augmenter, cette année, le taux des 4 taxes et de conserver les taux de 2022. Ces taux sont parmi les plus bas du département. Les recettes pour la commune sont estimées selon le tableau suivant :

TAXE	BASE PREVISIONNELLE 2023	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière bâtie (TFB)	697 000 €	35.74%	249 108 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	127 600 €	29.80%	38 025 €
Taxe d'habitation (TH)	160 696 €	16.00%	25 711 €
Cotisation foncière des entreprises	23 100 €	16.64%	3 844 €
			316 688 €

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de valider ainsi le tableau 1259.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2022	2023
Nom de l'association	Voté	Voté
ADAVIRS	300 €	150 €
ADILY	150 €	150 €
ADMR	300 €	300 €
Amitié de quatre villages de Noé	200 €	200 €
APVV	100 €	100 €
ASEAMAS	70 €	70 €
Brigitte Bardot	250 €	100 €
canifelin association	150 €	150 €
Chigym'forme	200 €	200 €
Club des quatre saisons	300 €	300 €
Cœur de Vanne	500 €	600 €
COJUKIVA (Comité de jumelage franco-allema	50 €	50 €
Comité des fêtes Chigy	en attente	en attente
Conservatoire de Sens	50 €	50 €
CPN Réveil nature	200 €	200 €
CREARTIS	420 €	420 €
FC Fontaine la Gaillarde	100 €	100 €
Gymnastique Volontaire de Cerisiers	190 €	190 €
Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé	120 €	120 €
Joyeuse Entente	3 000 €	1 000 €
Judo club Clémentin	180 €	180 €
La Truite	50 €	50 €
Le Jardin de l'Erable	0€	0 €



	2022	2023
Nom de l'association	Voté	Voté
Les Poussins	10 000 €	5 000 €
MFR de sens	50 €	50 €
Musique en Othe de Cerisiers	200 €	200 €
Photoclub	50 €	50 €
Plaisir de lire de Vareilles	450 €	450 €
Prévention routière	100 €	150 €
Restos du coeur	100 €	100 €
Sainte Colombe (2 x 50 €)	100 €	50 €
Secours populaire	100 €	100 €
SPA de l'Yonne	100 €	100 €
UNA de Cerisiers	600 €	600 €
Union Sportive de Cerisiers	300 €	300 €
Provision	8 870 €	8 170 €
TOTAL	27 900 €	20 000 €

Six conseillers municipaux ne participent pas au vote (Bernard Romieux, Magalie Théroué, Francis Huver, Laétitia Berthelin, Guy Lamarre, Marie José Masson). Ces subventions aux associations sont approuvées par les six autres conseillers (Luc Maudet, Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Maryse BOURGEOIS).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie ne nous a pas confirmé les éléments du compte administratif et du compte de gestion 2022. Ceux-ci seront votés dans un prochain conseil municipal qui permettra, aussi, de voter les décisions modificatives nécessaires pour adapter le budget.

Monsieur le Maire présente le budget 2023 qui doit être voté avant le 15 avril.

Recettes de fonctionnement :

Code	Libellé	Proposé	Réalisations N-1
RECETTES		1 222 308.58	1 177 566.60
002	Résultat d'exploitation reporté	41 625.58	0.00
013	Atténuations de charges	35 000.00	56 829.46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 557.46	80 885.30
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 300.00	117 826.55
73	Impôts et taxes	376 688.00	383 267.01
74	Dotations et participations	558 394.60	505 628.68
75	Autres charges de gestion courante	33 742.94	32 978.97
76	Produits financiers	0.00	46.48
77	Produits exceptionnel	0.00	104.15



Dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	Proposé	Réalisations N-1
FONCTIO	DNNEMENT	1 222 308.58	1 157 943.74
011	Charges à caractère général	382 000.00	355 284.86
012	Charges de personnel et frais assimilés	578 625.58	548 357.24
014	Atténuations de produits	79 173.00	83 565.50
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00	9 617.85
65	Autres charges de gestion courante	163 010.00	158 416.15
66	Charges financières	8 000.00	2 702.14
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	0.00

Recettes d'investissement

Code	Libellé	Proposé	Réalisations N-1
RECETTES		558 829.46	594 703.35
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 236.26	0.00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	18 000.00	9 617.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 503.00	99 273.59
13	Subventions d'investissement	70 390.20	485 582.91
16	Emprunts et dettes assimilées	372 700.00	229.00

Dépenses d'investissement

Code	Libellé	Proposé	Réalisations N-1
DEPENSES		558 829.46	570 798.68
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	188 736.64	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000.00	75 216.89
16	Emprunts et dettes assimilées	62 700.00	50 596.67
20	Immobilisations incorporelles	3 600.00	2 069.76
21	Immobilisations corporelles	278 792.82	442 915.36
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le budget de fonctionnement et le budget d'investissement pour l'année 2023.

TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique que pour être conforme aux normes de la Caisse d'Allocation Familiales il est nécessaire de créer un tarif forfaitaire de 5 jours pour le centre de loisirs de Theil pendant les vacances. Il propose de calculer le nouveau prix en effectuant systématiquement un rabais de 1 € sur les divers prix de 5 journées de tarif de base.



Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve ce nouveau tarif.

Monsieur le Maire présente le compte analytique des activités périscolaires. Il précise qu'au vu des résultats, il sera peut-être nécessaire de revoir les tarifications en fin d'année scolaire.

		RECETTES					
	Prestation CAF	familles	subvention Vallées- Vanne	subventions autres communes	autres subventions petits dej / 1€	Total recettes	reste à charge
Extra-scolaire	26 320.76 €	15 193.88 €	905.86€	1 818.96 €		44 239.46 €	3 359.78 €
Péri-scolaire (pause méridienne, accueil de loisirs, centre de loisirs du mercredi)	23 531.09 €	24 444.00 €	13 143.00 €	22 859.18 €	204.40 €	84 181.67 €	1 105.70 €
cantine		41 017.00 €			3 762.00 €		-1 311.00 €
TOTAL	49 851.85 €	80 654.88 €	14 048.86 €	24 678.14 €	3 966.40 €	128 421.13 €	3 154.48 €
					_		

		DEPENSES					
	Achats	Services exterieurs	Personnel	loyer chauffage	total charges		
Extra-scolaire	4 845.44 €	1 717.80 €	36 036.00 €	5 000.00 €	47 599.24 €		
Péri-scolaire (pause méridienne, accueil de loisirs, centre de loisirs du mercredi)	4 559.77 €	1 870.60 €	75 357.00 €	3 500.00 €	85 287.37 €		
cantine	43 468.00 €						
TOTAL	52 873.21 €	3 588.40 €	111 393.00 €	8 500.00 €	132 886.61 €		

FRAIS DE SCOLARITÉ ECOLE DE VAUMORT

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve les frais de scolarité de l'école de Vaumort et de Noé.

	Vaumort	Noé	Vallées-de-la-Vanne
Frais de scolarité	736.20 €	594.80 €	729.48 €
nombre d'enfants de la	611		
commune	6 U		
	4 417.20 €		

	Noé	Vaumort	Vallées-de-la-Vanne
Frais de scolarité	594.80 €	736.20 €	729.48 €
nombre d'enfants de la	12 U		
commune	120		
	7 137.60 €		



PERSONNEL

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe principal à temps plein (35/35) (Promotion à l'ancienneté d'un agent)

Création d'un poste Adjoint technique à temps complet

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe principal à temps plein (35/35) (Promotion à l'ancienneté d'un agent)

Contrat d'apprentissage

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve la signature d'un contrat d'apprentissage de deux ans aux espaces verts pour un élève de CAPA jardinier paysagiste.

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEY

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés confirme sa délibération du 13 avril 2016 selon lequel l'entretien de l'éclairage public de la commune est assuré par la commune et non confié au SDEY.

QUESTIONS DIVERSES

Cartes nationales d'identité et passeports

Le dispositif de recueil des données pour les cartes nationales d'identité et passeports est opérationnel. Les créneaux de rendez-vous sont pris d'assaut. Pour réaliser l'un des deux il est possible de se renseigner sur le site internet de la commune : https://les-vallees-de-la-vanne.fr/cni.php

Feux de la Saint-Jean

Le budget alloué au feu d'artifice est le même que celui de l'année dernière.

Plateforme de mobilité Atchoum

Cette plateforme de mobilité solidaire marche bien. Il est nécessaire d'en faire la promotion (Jardin de l'Erable, dernier journal, site internet : https://les-vallees-de-la-vanne.fr/mobilite/)

La séance est levée à 20 heures 30.